



### Marie-Andrée Weiss

Barreau de Strasbourg, France

## « AU NÉPAL, LA PRATIQUE DU CHHAUPADI, LE CONFINEMENT MENSTRUEL, MET LES FEMMES EN DANGER »

### Parcours universitaire et professionnel

Après une maîtrise en Histoire de l'Art, une maîtrise en droit des affaires ainsi qu'un DEA en Sciences criminelles, et DESS en droit du multimédia à l'université de Strasbourg, j'ai obtenu un LLM Intellectual Property Law, Benjamin N. Cardozo School of Law à New York.

En 2008, je m'inscris au Barreau de New York où je me spécialise en droit de la propriété intellectuelle et industrielle.

Depuis 2017, je suis avocat en droit de la propriété intellectuelle et industrielle et collaboratrice du cabinet Fidal à Strasbourg.

### Choix de la cause

J'ai choisi de plaider en faveur de l'abandon du *chhaupadi* au Népal.

Il s'agit d'une pratique discriminatoire envers les femmes qui m'a paru particulièrement détestable parce qu'elle met la vie des Népalaises en danger en raison d'une fonction physiologique naturelle, les règles.

Aucune femme ne devrait être mise à l'écart de sa famille, de la vie du village, ou être empêchée d'aller à l'école en raison de la manifestation d'un phénomène physique naturel.

### Résumé de la plaidoirie

Le *chhaupadi* est une pratique religieuse au Népal qui oblige les femmes ayant leurs règles à demeurer dans des cabines de menstruation à l'écart de leur village. Elles y restent plusieurs jours, seules, sans pouvoir se laver, ni participer à la vie de famille.

Une Népalaise de 18 ans, Tulasi Shahi, a été mordue par un serpent en juillet 2017 alors qu'elle se trouvait isolée dans une cabine de confinement : elle est morte de cette morsure.

Tulasi Shahi n'est pas la seule victime du *chhaupadi*. D'autres femmes sont mortes d'étouffement ou de froid dans les cabines de confinement, certaines y ont été violées.

La Cour Suprême du Népal a déclaré cette pratique illégale en 2005, mais la pratique du *chhaupadi* a perduré.

Suite à la mort de Tulasi Shahi, une loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur, fait du *chhaupadi* un crime puni d'une peine de prison ou d'une amende. [...]

Nous devons demander aux habitants du Népal de ne plus pratiquer le *chhaupadi*.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr